

A TOUS LES SYNDICATS CGT DE LA REPARTITION PHARMACEUTIQUE

- Chimie
- Caoutchouc
- Industrie Pharmaceutique
- Répartition Pharmaceutique
- Droguerie Pharmaceutique
- Instruments à écrire
- Laboratoires d'Analyses Médicales
- Navigation de Plaisance
- Officines
- Pétrole
- Plasturgie
- Négoce et prestations de services dans les domaines médico-techniques

Chers (ères) Camarades,

Vous trouverez, ci-joint, un tract à diffuser dans les entreprises suite à la réunion sur les salaires du 21 décembre 2009.



Il est vrai que nous ne croyons plus au Père Noël depuis longtemps, mais le comportement des patrons de la Répartition est de plus en plus méprisant tant pour les salariés que pour ceux qui participent aux négociations au niveau de la CCN.

En ce qui concerne les autres organisations, elles se sont ralliées à notre proposition de « marquer le coup » en bloquant toute négociation jusqu'à ce que le problème des salaires soit réglé. On verra si cet engagement sera tenu et pendant combien de temps ?

Pour l'année à venir, nous souhaitons que la négociation au niveau de la branche prenne une autre tournure, mais cela passera forcément par une mobilisation des salariés de la Répartition.

En cette fin d'année, recevez, Chers (ères) Camarades tous nos vœux de bonheur, de santé pour vous et vos proches ainsi que l'espoir d'une CGT de luttés et de succès dont tous les salariés ont besoin.

Maurice DEMUYNCK
Secrétaire Fédéral



A TOUS LES SALARIÉS DE LA RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE

**BONNE
ANNEE
BONNE
ANNEE
2010 !**

PARITAIRE SALAIRES DU 21 DÉCEMBRE : UN VÉRITABLE MÉPRIS !

Sans commentaire et sans aucune justification, la Chambre patronale a débuté la « négociation » en annonçant sa décision d'octroyer 0.5% d'augmentation pour les salaires 2010.

 **C'est un nouveau mépris pour les salariés de la Branche !**

En effet, la grille de salaires débute actuellement avec un écart de 0.98% entre le salaire minimum (coefficient 135) et le SMIC. Au regard des résultats de la grande majorité des entreprises de la répartition, c'est vraiment se moquer du monde :

1°) *La branche continue de verser des remises aux pharmaciens. Celles-ci dépassent largement la masse salariale versée à tous les salariés de la répartition,*

2°) *La faible différence entre les salaires minis et le SMIC est bien la démonstration que l'impact des nouvelles classifications a été quasiment nul, hormis sur la prime d'ancienneté pour quelques salariés.*

En 2008 :

545.596.000 euros de remises contre 513.884.000 de frais de personnel !

3°) *Que les patrons de la Répartition ont bien la volonté d'empocher les économies qu'ils vont réaliser avec la suppression de la taxe professionnelle et toutes les exonérations sociales et fiscales prévues dans le budget 2010.*

Et, même si après 2 suspensions de séances, la CSRP consent à accorder 1% au 1^{er} janvier et à se revoir éventuellement en cours d'année,

POUR LA CGT LA POSITION DE LA CHAMBRE PATRONALE EST INACCEPTABLE.

Comment peut-on admettre des salaires aussi bas, au niveau conventionnel ?

1°) *Dans de plus en plus d'entreprises ceux-ci sont les salaires qui s'appliquent pour les nouveaux embauchés,*

2°) *Ce sont des salaires qui devront être revus lors d'une prochaine augmentation du SMIC. A quoi la Convention Collective sert-elle aujourd'hui ?*

3°) *avec près d'un salarié sur 3 en temps partiels, on peut s'imaginer ce que ce 1% va représenter (6 euros par mois pour un salarié à mi-temps, soit 1.50 euro par semaine !).*

Dans ce contexte, notre revendication d'une grille à 1.600 euros est plus que jamais légitime au regard des efforts fournis par les salariés qui subissent de plein fouet les réductions d'effectifs et la dégradation des conditions de travail consécutives. D'ailleurs, les patrons de la branche restent muets sur la question : comment peut-on vivre avec des salaires aussi bas ? Ils restent d'ailleurs aussi muets sur les profits qu'ils réalisent !

La CGT exige qu'une réelle négociation s'ouvre sur les salaires conventionnels et réels, car il ne s'agit pas de se satisfaire d'un réajustement vis-à-vis de l'inflation. La situation est beaucoup plus critique. De plus en plus de salariés n'arrivent plus à vivre avec les salaires pratiqués, notamment pour les salariés en temps partiels et les précaires.

La détermination de la CGT, rejointe par toutes les autres organisations a amené à ce que nous considérons tous ensemble :

qu'il n'était pas admissible que les négociations s'en arrêtent là et que nous subissions comme l'année dernière une recommandation patronale, donc unilatérale.

Nous avons suspendu la séance en exigeant une nouvelle réunion sur les salaires et en refusant toute autre réunion quelle qu'elle soit. Cette démarche ne sera efficace qu'à partir du moment où la mobilisation se développera dans toutes les entreprises. C'est le plus beau vœu que nous puissions nous faire pour cette nouvelle année.

Nous avons besoin de nous faire entendre, que ce soit dans les paritaires de la Branche ou dans les entreprises, et cela passe également par le renforcement de la CGT.

PLUS D'ADHÉRENTS = PLUS DE SUCCÈS !

Pensez-y en ce début d'année, c'est un beau cadeau que vous pouvez vous faire !



J'adhère

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Localité _____

Département _____

Entreprise _____

Localité _____

Département _____

Secteur d'activité _____

Tél _____ Mobile _____

E-mail _____

A remettre à un militant de la CGT ou à adresser à la FNIC CGT—263 rue de Paris - 93514 Montreuil - fnic@cgt.fr